

*Comment remettre à niveau des adultes ? Des
méthodes de remédiation interactives : le cas du
participe passé.*

Nom : BAUCHET

Prénom : Vanessa

**UFR PHILOSOPHIE, INFORMATION - COMMUNICATION, LANGAGE,
LITTÉRATURE, ARTS DU SPECTACLE**

Mémoire de Master 2 – Linguistique générale et linguistique appliquée

Spécialité : Fonctionnements linguistiques Dysfonctionnements langagiers

Parcours : ECRIFORE

Sous la direction de Madame Sarah DE VOGUE

Année universitaire 2012-2013

Remerciements

Je tiens, avant tout, à adresser mes plus sincères remerciements à Sarah De Vogué, ma directrice de mémoire, pour sa gentillesse, sa disponibilité et ses précieux conseils, qui ont contribué à alimenter ma réflexion et qui ont permis de mener à bien ce mémoire.

J'adresse également mes remerciements à mes parents, mes sœurs, mes proches et mes amis qui m'ont aidée, toujours soutenue et encouragée tout au long de cette année afin que la réalisation de ce mémoire se passe pour le mieux.

Une pensée toute particulière à mon compagnon qui a su me soutenir et me remonter le moral quand la motivation et l'envie m'abandonnaient.

Table des matières

Remerciements	2
Introduction	5
I. Présentation de trois méthodes interactives	7
1. Le Projet Voltaire	7
2. L'Atelier de Langue Française	9
3. Le Centre Collégial de Développement de Matériel Didactique	11
II. Les différentes facettes du problème : revue de la littérature sur la question	13
1. La remédiation.....	13
2. La didactique de l'écrit.....	15
2.1 Quelques concepts clés.....	16
Le triangle didactique	16
La transposition didactique	16
Les savoirs et les savoir-faire	17
2.2 Quel choix didactique ?.....	17
2.2.1 Les modèles didactiques.....	17
Le modèle de la rédaction	17
Le modèle de l'expression écrite.....	18
2.2.2 L'erreur : un atout didactique.....	18
2.2.3 La pédagogie différenciée	18
3. L'orthographe.....	19
3.1. Le plurisystème graphique du français.....	19
Les phonogrammes	19
Les morphogrammes	19
Les logogrammes	20
3.2 L'orthographe : une norme fixée.....	20
4. Le participe passé et son accord	21
Les ouvrages.....	22
4.1 Les généralités.....	23
4.2 Les complications.....	25
III. Analyse comparative des méthodes interactives.....	30
1. Sur le plan de l'ingénierie pédagogique développée.....	30

Public visé	30
Objectifs	31
Outils pédagogiques	32
2. Sur le plan de la didactique	33
Présentation du problème	33
Le choix didactique	35
Les exercices	36
3. Sur le plan de la linguistique	38
La notion de règle.....	41
Des notions à connaître	42
Conclusion.....	43
Bibliographie.....	45

Introduction

La *communication écrite* est un élément fondamental dans notre société où l'écriture occupe une place centrale qui officialise, certifie et donne un caractère définitif à toute décision. La maîtriser est donc essentiel pour transmettre les idées et l'information. La communication écrite exige du scripteur qu'il soit intelligible et lisible. Pour cela, il est nécessaire qu'il utilise de manière précise certains aspects de la communication écrite que sont le lexique, le registre de langue, la syntaxe, la cohérence et la cohésion du texte, ainsi que l'orthographe.

On a souvent le sentiment que l'orthographe reflète la qualité de la personne qui écrit. En d'autres termes, des erreurs orthographiques trop nombreuses donneraient une image négative du scripteur. De même, si la personne en question travaille au sein d'une entreprise, ses erreurs donneraient une image négative de l'entreprise même pour qui les découvre venant de l'extérieur. Il est donc nécessaire de trouver et de proposer des solutions dont le but est d'aider les adultes et les adultes en devenir à trouver un niveau orthographique convenable dans une société où l'écrit tient une place importante. Comment mettre à niveau des adultes en difficultés sur ce plan ? Quelles méthodes pédagogiques existe-t-il ?

Depuis quelques années le niveau en orthographe ne cesse d'inquiéter. La question sur l'orthographe déchaîne les passions et paraît être en tout temps une question d'actualité. Depuis la publication, en 1990, des *Rectifications orthographiques*, le nombre de commissions, de projets et de publications centrés sur ce thème n'a cessé de croître. Que l'on soit pour ou contre ces rectifications, chacun a quelque chose à dire à ce sujet. Trois camps s'opposent : d'un côté, les réformistes, « partisans d'un changement facilitateur » (Millet et al, 1990) sont pour de nouvelles simplifications orthographiques rapprochant ainsi la graphie de la prononciation. A chaque phonème correspondrait un graphème, ce qui permettrait alors d'éviter de nombreuses fautes d'orthographe et d'éliminer les nombreuses incohérences existant dans notre langue. De l'autre côté, les conservateurs, anti réformistes, amoureux de la langue (Arrivé, 1993), totalement contre de nouvelles réformes de l'orthographe affirment que les réformes seraient « un sabotage de la langue française » (Goosse, 1991) et « qu'il ne faudrait surtout pas simplifier l'écriture, sauf à vouloir affaiblir délibérément le rayonnement de la culture française » (Lucci et Nazé, 1991). Pour finir, au centre, les personnes pour de nouvelles réformes dont les changements apportés ne toucheraient que quelques traits

orthographiques. En d'autres termes, il suffirait d'ôter « quelques fanfreluches » (Goosse, 1991) et les aspérités vraiment gênantes pour rendre une certaine cohérence à la langue française.

Cependant, pour ou contre de tels changements, l'orthographe recouvre de nombreux enjeux politiques et sociaux. La difficulté de notre orthographe française est notamment un outil de ségrégation sociale ; on soutient souvent au demeurant qu'elle nuit à la diffusion du français.

Nous allons nous intéresser ici à une des questions données comme centrale dans l'orthographe du français : celle de l'accord du participe passé. Question qui constitue un pilier de l'école élémentaire, qui résume à elle seule l'orthographe dans l'esprit des gens et qui mobilise de fait les notions de base de la grammaire française telles que le sujet, l'objet, les temps composés et les auxiliaires *être* et *avoir*.

Nous comparerons trois méthodes interactives récentes qui toutes s'adressent à des adultes ou à des jeunes adultes. Des méthodes qui consistent à impliquer les participants afin qu'ils puissent appliquer leurs compétences et les faire évoluer. Les moyens utilisés sont nombreux mais ceux que nous traiterons ici sont accessibles uniquement sur internet. Ces trois méthodes paraissent, de fait, représentatives des types de dispositifs actuellement mis en œuvre, où les méthodes imprimées sont moins utilisées. Les comparer nous permettra de voir les difficultés et les apports de chacune. Nous nous demanderons, d'une part, quelle présentation elles font de l'accord en question, et, d'autre part, quels moyens didactiques et pédagogiques elles mettent en œuvre pour apprendre à leur public à faire ces accords. La question est de mesurer, sur ce cas emblématique, si la remédiation appelle seulement des stratégies pédagogiques et didactiques particulières ou si elle passe aussi par une réévaluation de la présentation linguistique qui est faite du problème.

Dans une première partie, nous décrirons brièvement ces trois méthodes interactives pouvant aider à la remise à niveau orthographique des adultes en difficultés. Dans une seconde partie, nous resituerons ces méthodes dans le contexte des analyses qui ont été faites des difficultés des adultes et des jeunes adultes face à l'écrit et des moyens pour y remédier, mais aussi dans le contexte des descriptions qui sont données du problème linguistiques que constitue l'accord du participe passé : nous présenterons donc différentes théories, d'une part sur le statut de l'écrit et la remédiation, d'autre part sur le participe passé. Dans une troisième et dernière partie, nous pourrions alors revenir sur les méthodes interactives en les comparant sur trois plans différents : sur le plan de l'ingénierie pédagogique développée, sur le plan didactique et

enfin sur le plan linguistique dont on montrera qu'il est assez différemment abordé dans les trois méthodes.

I. Présentation de trois méthodes interactives

1. Le Projet Voltaire

Le Projet Voltaire est une méthode interactive proposant des services de remise à niveau en orthographe. Ces services s'adressent aux particuliers, aux écoles et aux entreprises. Quatre versions sont proposées en fonction des profils et des attentes de chacun.

La version « express », retenue pour cette étude, destinée à un public visant un premier entraînement, propose une trentaine de règles d'orthographe réparties sur deux niveaux de progression (trois sur tablettes et Smartphones).

Avant de démarrer et de commencer l'entraînement, un logiciel « effectue un diagnostic précis de vos difficultés et génère un programme adapté à vos lacunes »¹. Il s'agit d'un test de niveau qui analysera les règles acquises et celles qui ne le sont pas afin de créer un programme personnalisé et approprié à l'utilisateur. Une fois le test terminé, le logiciel propose un bilan personnel en indiquant à l'apprenant le pourcentage de règles maîtrisées et le temps nécessaire à la maîtrise de celles qui ne le sont pas encore. Ce n'est qu'une fois ce test de niveau réalisé que l'entraînement peut commencer.

EXPRESS niveau 1 SORTIR

Vous maîtrisez 93 % des règles de ce niveau.

Temps restant estimé : 3 mn pour maîtriser la totalité des règles.

Le logiciel va désormais vous entraîner sur les règles que vous connaissez le moins bien.

[Accéder à mon entraînement](#)

VOTRE BILAN

★ Règles maîtrisées	★ Règles à acquérir
★ « j'envoie » ou « j'envois » ?	★ « a » ou « à » ?
★ « vous parler » ou « vous parlez » ?	
★ « un envoie » ou « un envoi » ?	
★ « ça », « çà » ou « sa » ?	
★ « plus tôt » ou « plutôt » ?	
★ participe passé conjugué avec l'auxiliaire « être »	
★ « bien sûr » ou « biensûr » ?	
★ « quatre » ou « quatres » ?	
★ « je peux » ou « je peut » ?	

¹ <http://www.projet-voltaire.fr>

Pour chaque niveau, le logiciel propose une série de phrases traitées séparément. Chaque phrase illustre une règle d'orthographe précise que l'utilisateur ne découvrira qu'après avoir répondu. Si la phrase comporte une erreur, alors l'utilisateur devra la pointer. En revanche, s'il n'en trouve pas, il devra cliquer sur « Il n'y a pas de faute ». Ce n'est qu'une fois la réponse donnée, et qu'elle soit bonne ou non, qu'apparaît la règle travaillée. L'apprenant trouvera une explication générale de la règle travaillée ainsi que informations sur les confusions qu'il peut faire, un moyen mnémotechnique, une vidéo explicative de la règle et une fiche explicative contenant à la fois l'explication de la règle et des exercices ciblés.

The screenshot shows the software interface for the 'EXPRESS niveau 1' level. At the top, there is a progress bar and a star rating. The main content area displays the text 'En cas de conflit avec vos collègues, adressez-vous à la DRH.' followed by the rule '« a » ou « à » ?' and its explanation. On the right side, there are icons for a video and a document, both labeled as 'Vidéo explicative' and 'Fiche explicative' respectively. A 'Suivant' button is at the bottom right, and the 'PROJET Voltaire' logo is in the bottom right corner.

La vidéo explicative reprend l'explication donnée. La fiche explicative reprend les erreurs couramment commises, la règle travaillée, l'avis de l'expert Bruno Dewaele (champion du monde d'orthographe et professeur agrégé de lettres modernes) ainsi que des exercices et des réponses extraites de l'ouvrage « Maîtrisez l'orthographe avec la certification Voltaire ».

Une fois la réponse donnée, l'utilisateur peut regarder la vidéo et/ou la fiche explicative pour plus d'informations puis cliquer sur « Suivant » pour continuer son entraînement personnel jusqu'à ce qu'il maîtrise la totalité des règles du niveau. A chaque nouvelle phrase, une nouvelle règle est travaillée. Il n'y a pas de parties spécifiques aux accords du participe passé. Pour pouvoir les travailler et acquérir les différentes règles, il faut attendre que le logiciel propose des phrases illustrant ces accords.

2. L'Atelier de Langue Française

L'Atelier de Langue Française ou ALF est une méthode progressive en cours de production dont le but est d'améliorer les écrits des étudiants de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense. Trois séries de modules, pouvant être suivies dans leur intégralité ou seulement en partie, leur seront proposées dès la première année de licence : une sur la rédaction, une autre sur l'orthographe et la dernière sur la grammaire. Dans chacune de ces trois séries, les modules proposés aux étudiants sont répartis par grande question, ce qui signifie que les divers sujets travaillés par l'ALF ne se retrouvent pas mélangés, comme c'est le cas du Projet Voltaire. Chaque module proposera deux parcours possibles : un parcours consacré au cours auquel sont ajoutés différents exercices d'application, et un parcours contenant exclusivement les exercices et leurs corrections, l'acquisition du cours se faisant alors au travers de ces exercices. L'existence de ces deux parcours permettra à l'étudiant de choisir la voie par laquelle il voudra passer pour apprendre et améliorer son orthographe. Quoi qu'il arrive, ce ne sera qu'à l'aide des exercices que l'étudiant pourra progresser. Cette progression sera déterminée à la fin du module à travers une dernière série d'exercices appelée « Aurez-vous tout juste cette fois ? » dont le but est de voir si l'étudiant a assimilé le cours et ses subtilités ou s'il faut qu'il retravaille la compétence concernée.

Tous les étudiants primo entrants de l'université devront passer un test de positionnement afin de déterminer leur niveau en orthographe et en expression écrite. Ils devront obligatoirement suivre des cours de remise à niveau dans le sens où les modules proposés seront des unités de valeurs à valider. En d'autres termes, ces modules seront à valider au même titre que tous les autres cours de l'université.

Pour les modules consacrés à l'orthographe, et notamment pour celui consacré aux accords du participe passé, un exercice d'auto-évaluation, généralement un texte à trous, est proposé. A la suite de cet exercice, l'étudiant est invité à travailler un autre module s'il fait moins de deux erreurs. En revanche, si les erreurs sont plus nombreuses alors il lui est conseillé de suivre l'intégralité du module. Il faut savoir que l'étudiant est autonome et que suivre les modules n'est pas une obligation. La seule véritable obligation est le test d'évaluation final que l'étudiant devra passer et réussir pour valider l'enseignement.

universit  Paris Ouest
Nanterre La D fense

Accueil Cours

Accord des participes

Objectifs

La question de l'accord du participe pass  est souvent pr sent e comme  tant la grande question de l'orthographe du fran ais. Dans les faits, ce type de faute d'accord se rencontre moins fr quemment qu'on ne le dit dans les  crits, parce qu'on n'a pas tant d'occasions que cela de la faire. Il n'emp che que beaucoup d'entre vous ne connaissez pas les r gles d'accord du participe pass , ou, pire, croyez les conna tre. Peut- tre aussi avez-vous parfois renonc    vraiment essayer de les appliquer. En fait, le but de ce module est de vous r concilier avec ces accords, si d'aventure vous  tiez f ch . Et pour cela, apr s avoir revu les grandes r gles d'accord

- tant pour les participes pr sents,
- que pour les participes pass s,

on donnera ...ce qui s'av re  tre LA V RITABLE R GLE D'ACCORD DU PARTICIPE PASS .

COMETE REVENIR

Le cours

Les exercices seuls

R gle travaill e

L'Atelier de Langue Fran aise propose des exercices divers et vari s tels que les exercices   trous, les questions   choix multiples, les questions   choix unique et les questions ferm es. Il ne s'agit donc pas seulement de rep rer des erreurs ou m me de les corriger. Les exercices   trous permettent d'orthographier soi-m me des mots.

A chaque exercice l' tudiant peut cliquer sur « correction » et voir les r ponses qui sont fausses et celles qui sont justes. A chaque r ponse est propos e une explication que l' tudiant peut consulter en cliquant dessus. Les explications sont pr sentes pour permettre   l' tudiant de comprendre son erreur et ainsi am liorer ses comp tences en orthographe.

Dans le module consacr    l'accord du participe, les parties suivantes seront travaill es :

- Accord des participes pr sents
- Participes pass s sans auxiliaires
- Etre + participe pass 
- Avoir + participe pass 
- Les participes pass s dans les verbes pronominaux

3. Le Centre Collégial de Développement de Matériel Didactique

Le Centre Collégial de Développement de Matériel Didactique ou CCDMD propose des exercices sous forme de jeux pédagogiques, de quiz et de tests interactifs visant à l'amélioration du français écrit.

Contrairement au Projet Voltaire qui propose un test de niveau obligatoire, et à l'Atelier de Langue Française qui propose un exercice d'auto-évaluation au début de chaque module, le CCDMD suggère une dizaine de tests à thématique différente pouvant aider l'utilisateur à vérifier ses connaissances en français. Si l'utilisateur choisit de tester ses connaissances alors il devra cliquer sur le test qui l'intéresse, s'il ne choisit aucun test, alors il pourra se diriger directement vers les exercices.

Le test diagnostique n°7, d'une durée estimée entre quinze et vingt minutes, permet de vérifier les connaissances sur l'accord du participe passé. Des écrans 1 à 10, cinq phrases sont proposées à l'utilisateur. Il s'agit pour lui de choisir l'accord qui convient parmi deux propositions et de confirmer le tout en fin de page. A partir de l'écran numéro onze, ce ne sont plus cinq mais six phrases qui sont proposées. Sur chacune d'entre elle se trouve un participe passé souligné. Il s'agit alors d'indiquer, en cliquant dessus, les trois participes passés présentant une faute d'accord. Une fois le test terminé, le site du CCDMD propose un bilan des différentes sections travaillées et précise qu'il est nécessaire de rechercher, sur le site, les différents cours et exercices permettant de pallier les lacunes et les grandes défaillances en grammaire.

Voici le détail des différentes sections travaillées durant ce test diagnostique n°7 :

- Participe passé employé sans auxiliaire
- Participe passé employé avec l'auxiliaire « être »
- Participe passé employé avec l'auxiliaire « avoir »
- Participe passé employé avec un verbe impersonnel
- Participe passé employé avec un verbe pronominal

Pour chaque section, le logiciel indique le niveau de maîtrise et d'acquisition de l'utilisateur (bon, moyen ou faible) et mentionne les règles qui sont acquises et celles qui ne le sont pas. A la suite de ce test, l'utilisateur, sachant ce qu'il doit améliorer, peut se diriger vers les parcours guidés et notamment le parcours guidé numéro 3 « Que la phrase s'anime :

accord du participe passé » qui propose vingt-six exercices progressifs pour une remise à niveau des règles d'analyse grammaticale relatives à l'accord des participes passés.

En fonction des résultats obtenus au test diagnostic, l'utilisateur sait quelles sont ses faiblesses et celles qu'il doit améliorer. Il peut alors choisir le module qui lui correspond parmi plusieurs et commencer sa remise à niveau. Une fois le module choisi, l'apprenant décide de l'exercice par lequel il veut commencer. Il est conseillé de faire les exercices dans l'ordre plutôt que de les faire dans le désordre.

Une fois l'exercice choisi, une fenêtre s'ouvre dans laquelle sont précisées quelques notions préalables à l'exercice. Pour voir des exemples précis des notions traitées dans l'exercice, il suffit de cliquer sur le rond jaune et de le maintenir enfoncé. Une fois que l'utilisateur a pris connaissance de ces notions, il peut commencer l'exercice. De manière générale il se présente sous forme de texte. Il faut alors indiquer la réponse juste soit parmi plusieurs propositions, soit en écrivant le participe passé du verbe proposé. Une fois toutes les réponses données, le logiciel donne une note à l'apprenant. Il est alors possible pour celui-ci de pointer la réponse pour laquelle il veut obtenir une explication. Et ainsi de suite jusqu'à ce que l'utilisateur se sente prêt à passer au module d'évaluation. Ce module propose une série de cinq exercices qui permettront de vérifier si l'apprenant maîtrise finalement les notions abordées dans ce parcours.

The screenshot shows a software interface for French grammar improvement. At the top, it says "Amélioration du français". Below that, there are navigation tabs: "Parcours 3", "Module B", and "Exercice 2 Reconnaître les formes de être". A "Bloquer..." button is visible in the top right corner. The main content area displays a "Bonne réponse" (Good answer) message: "En effet, ce sont les phrases qui sont *récitées*." Below this, there is a text passage: "[...] des phrases apprises par cœur et *récitées* devant les inspecteurs [...]". The word "récitées" is highlighted in green. Below the passage, there is a "FERMER" button and a "Accord du participe passé" label. The text passage continues: "petit catéchisme, dont les pages *jaunies* renferment des phrases *appprises* par cœur et *récitées* devant les inspecteurs généralement *crainés* par les plus jeunes. Peu de livres, peu de crayons: c'est l'ardoise qui sert à tout noter, et les calculatrices ne sont pas encore *inventées* !". The words "jaunies", "appprises", "récitées", "crainés", and "inventées" are all highlighted in green. At the bottom, there is a "Résultat" section with a percentage icon and a "page 2 de 2" indicator.

II. Les différentes facettes du problème : revue de la littérature sur la question

La remédiation des difficultés orthographiques que présentent les adultes pose des problèmes d'ordre à la fois social et pédagogique, des problèmes d'ordre didactique, et des problèmes d'ordre linguistique. Dans cette partie, nous examinerons donc l'état de la question dans ces différentes dimensions en commençant par étudier ce qui se trouve dans la littérature.

1. La remédiation

L'école est le premier agent de transmission de la langue écrite. Il semble alors utile de chercher ce qui peut expliquer la baisse des résultats en orthographe et en grammaire des élèves et donc des adultes (Blondel, 2011).

De manière régulière, nous entendons dire que le niveau orthographique des élèves ne cesse de décroître depuis une soixantaine d'année. Beaucoup évoquent un temps où l'on savait orthographier, un *âge d'or de l'orthographe* auquel nous ne pourrions certainement pas revenir. « Il s'agit d'un siècle qui s'étend de 1850 à 1950, siècle qui intègre le basculement opéré par J. Ferry et F. Buisson, avec l'école laïque, sa féminisation et de nouveaux objectifs, notamment sur la place de l'orthographe » (Luzzati, 2008). C'est un siècle où le niveau orthographique des élèves n'a cessé de croître. Cependant, « depuis 1950, un effondrement des performances orthographiques est clairement constatable » (Luzzati, 2008). En comparant les résultats des élèves de 1987 à ceux de 2005, nous pouvons constater que le niveau scolaire a diminué de manière significative. Cette diminution du niveau orthographique des élèves se répercute, de fait, sur le niveau orthographique des adultes. En d'autres termes, le niveau en orthographe des adultes dépend de l'enseignement qui leur a été fait quand ils étaient scolarisés.

Que reste-t-il à l'âge adulte des connaissances grammaticales construites à l'école primaire ? Quelles peuvent être les causes des difficultés sur des notions abondamment travaillées au fil de la scolarité ? Certains pensent que faute de réactualisation et de sollicitation dans leur parcours professionnel, les acquis des adultes en matière d'orthographe et de grammaire auraient tendance à se détériorer progressivement (Blondel, 2012). De même, la difficulté à réinvestir les connaissances et les diverses règles apprises à l'école primaire finirait par créer de véritables lacunes. D'autres, en revanche, auraient une toute autre explication à ce

problème et affirmeraient que peu de connaissances auraient été acquises à l'école primaire. Celle-ci produirait donc directement des personnes faibles en orthographe.

Dans le domaine de l'écrit, la remédiation a pour objectif d'améliorer les performances des adultes (salariés, demandeurs d'emploi, étudiants) qui rencontrent des difficultés dans leur pratique de l'écrit afin qu'ils trouvent ou retrouvent un niveau convenable en orthographe, en grammaire et en expression écrite.

Il paraît nécessaire de prendre en compte les particularités et les spécificités du public auxquels s'adresse la remédiation. Les objectifs de remédiation ainsi que les supports utilisés doivent tenir compte de l'hétérogénéité des besoins de chacun et de l'hétérogénéité du public concerné (Blondel, 2012).

La démarche utilisée doit permettre aux apprenants de prendre conscience de leurs difficultés. Certains adultes ont le sentiment d'avoir oublié les connaissances apprises et maîtrisées à l'école primaire. D'autres voient l'orthographe comme une difficulté ayant toujours posé problème. Pour ces adultes, le défi sera de dépasser ce qui leur semble être une fatalité pour les faire entrer dans une perspective de réussite. « Ces remarques sonnent comme un constat d'échec et montrent la nécessité d'adopter une démarche capable de (re)construire des connaissances en restaurant une certaine sécurité linguistique » (Boch et Busson, 2011).

Majaji et Bresse affirment que « le diagnostic apparaît comme la première étape de la remédiation. Il est en effet indispensable de savoir où se situe la personne lors de la rencontre (avoir des repères sur ses difficultés, ses compétences et ses représentations de l'écrit, connaître ses intérêts et ses motivations), pour établir ensuite conjointement des objectifs et un projet de remédiation ». Les formateurs s'appuient sur ce diagnostic pour proposer et mettre en place des activités de remédiation adaptées à l'apprenant, placé au centre des apprentissages (Dehon A., Derobertmeasure A., 2011). Les activités proposées sont principalement centrées autour des intérêts des apprenants dans une perspective de motivation et d'investissement personnels. Elles s'appuient alors sur des écrits familiers à la fois porteurs de sens et proches de leur environnement. Il semble donc important de tenir compte des intérêts des apprenants et de leur environnement afin qu'ils progressent de manière significative.

Les difficultés rencontrées à l'écrit ne sont pas les mêmes selon les groupes sociaux. Il existe une inégalité sociale face à l'école et « [...] si on ne fait rien, on aura de plus en plus une orthographe à deux vitesses et l'école ne pourra plus rien pour éviter un accroissement de l'inégalité des chances en fonction de l'origine sociale des familles » (Luzzati, 2008).

De même, les difficultés à l'écrit peuvent être différentes selon le degré de familiarité avec l'écrit. Il y a, par exemple, des cadres qui ne lisent que peu et qui peuvent donc rencontrer des difficultés avec l'écrit malgré leur origine sociale élevée. Mais les difficultés peuvent être également différentes selon le type d'écrit fréquenté : selon la profession exercée, les envies personnelles, chacun est mis en relation avec des écrits divers et variés - littérature, notes de service, mails, etc.

Les complications liées à l'écrit peuvent varier aussi selon l'âge de la personne : les jeunes adultes sont à la fois plus proches de l'école et donc plus familiers avec une certaine pratique de l'écriture. Cependant, ils sont encore en apprentissage et donc plus susceptibles de faire des erreurs par manque d'expertise et d'habitude.

Pour terminer, les problèmes liés à l'écrit peuvent différer selon les modalités attendues d'utilisation de l'écrit. L'écrit au travail, l'écrit universitaire ou l'écrit scolaire ne sont pas les mêmes et relèvent de genres différents impliquant des contraintes différentes.

2. La didactique de l'écrit

La *didactique* est la science qui étudie les phénomènes d'enseignement, les conditions de la transmission et de l'acquisition de connaissances par un apprenant. Jean François Halté affirme, par ailleurs, que la didactique serait le prolongement naturel de la pédagogie, solidement attachée et dépendante.

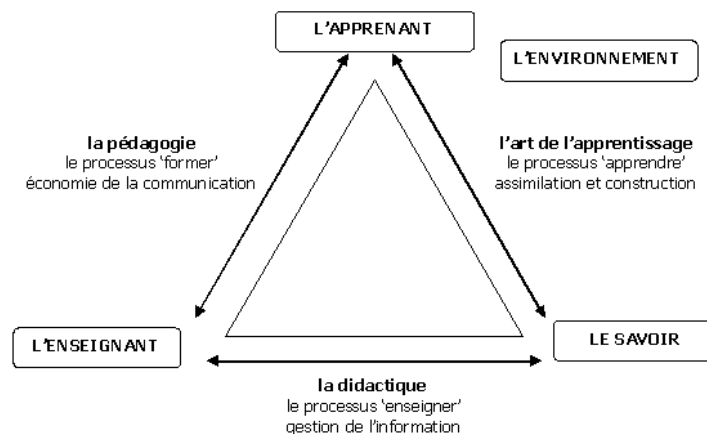
Jusqu'aux années 80, le champ éducatif parlait unanimement de *pédagogie du français* pour évoquer les problèmes d'enseignement de la matière. Par la suite, les termes *pédagogie* et *didactique* étaient utilisés simultanément. Aujourd'hui, les enseignants parlent de plus en plus de *didactique du français* (Halté, 1992).

La didactique, à la différence de la pédagogie, travaille d'abord sur le contenu à enseigner pour réfléchir aux conditions et aux moyens de sa transmission. La pédagogie, quant à elle, travaille sur les formes et moyens de la transmission de savoirs en général. La didactique d'un domaine de connaissance n'est pas séparable de ce domaine de connaissance

2.1 Quelques concepts clés

- **Le triangle didactique**

« La didactique se donne pour tâche de rendre compte du système didactique à trois places et des relations entre les éléments du système » (Halté, 1992). De ce fait, le triangle didactique, « concept didactico-épistémologique fondamental » (Luzzati, 2010), est considéré comme étant le système minimum d'étude.



Chacun des trois sommets du triangle représente une problématique particulière. Le pôle savoir correspond à la problématique de l'élaboration didactique, le pôle apprenant à la problématique de l'appropriation didactique et le pôle enseignant à la problématique de l'intervention didactique (Halté, 1992). La didactique s'intéresse donc à l'interaction entre ces trois pôles qui se manifestent en situation d'enseignement. Dans le cas d'une formation à distance par autoapprentissage, ces 3 pôles n'existent plus puisque l'enseignant n'est pas présent ou plutôt est remplacé par la méthode, par définition fixée et non susceptible d'évoluer au cours de la transmission. Nous verrons donc dans la dernière partie quelles sont les conséquences de cette absence dans l'apprentissage de l'accord des participes passés.

- **La transposition didactique**

La transposition didactique rend compte de la relation externe entre le savoir savant et les savoirs à enseigner. La transposition didactique correspond donc au processus par lequel le *savoir savant* devient *savoir à enseigner*. En d'autres termes, il s'agit de « l'arrivée

périodique de nouveaux savoirs dans le système d'enseignement » (Bordet, 1997). L'enseignant doit être capable de faire des choix entre ce qui existe pour les enseigner par la suite.

Nous verrons, dans la dernière partie, quels choix ont été faits par les trois méthodes utilisées. Dans le cas du participe passé, la question est si traditionnelle que nous avons le sentiment que les choix sont faits préalablement et qu'aucune marge de manœuvre n'est possible. Cependant, nous verrons que tel n'est pas le cas et qu'une marge de manœuvre est toutefois possible puisque plusieurs présentations possibles de cet accord sont en réalité proposées.

- **Les savoirs et les savoir-faire**

Les savoirs correspondent aux savoirs savants (grammaire, lexique, etc.) et aux connaissances déclaratives. Les savoir-faire sont la mise en œuvre des savoirs dans une situation donnée et les connaissances procédurales.

Dans le cas de l'accord des participes passés, cela correspond, d'une part, à la connaissance de la grammaire, de la phrase et des règles d'accord, et d'autre part, aux méthodes de reconnaissance du sujet, de l'objet, du participe et de l'auxiliaire et plus généralement aux méthodes utilisées pour choisir la terminaison du participe.

2.2 Quel choix didactique ?

2.2.1 Les modèles didactiques

La manière dont l'enseignant organise ses activités d'écriture, propose des tâches d'entraînement et organise les corrections et les remédiations relève d'un ensemble de choix didactiques et théoriques que l'on peut appeler *modèle didactique* (Chabanne et Bucheton, 2002).

- **Le modèle de la rédaction**

Le modèle de la rédaction est un principe fondé sur le rapport écriture et pensée, ainsi que sur une conception spécifique de l'apprentissage. En effet, « l'apprentissage y est défini par le principe d'imprégnation par imitation et par la priorité chronologique donnée à la maîtrise des normes. Lecture et récitation apportent le contact avec les *bons auteurs* ; les exercices permettent de travailler des compétences en modules isolables : orthographe, vocabulaire,

grammaire de phrase, et maintenant *grammaire de texte* » (Chabanne et Bucheton, 2002). Les exercices fondamentaux de rédaction sont la copie et la dictée. La rédaction permet avant tout de contrôler la capacité de l'apprenant à respecter l'orthographe et la grammaire.

- ***Le modèle de l'expression écrite***

Le modèle de l'expression écrite repose sur l'idée que toute personne a en lui quelque chose à dire. Tout apprenant peut, lorsqu'il n'est plus soumis à diverses contraintes, libérer ses potentialités d'écriture. Les exercices essentiels de ce modèle didactique sont les écritures personnelles sous forme de textes libres (poèmes, récits) issus de l'héritage de Freinet et les ateliers d'écriture où l'écriture y est libératrice et constructrice.

2.2.2 L'erreur : un atout didactique

Certains professionnels cependant, préféreraient partir de l'erreur pour faire progresser l'apprenant. L'erreur serait alors considérée comme un atout didactique. Manesse affirme que « l'étude des erreurs peut servir de point de départ à des activités méthodiques de classements, ou de discussions sur les représentations qui ont conduit aux ormes erronées. De nouvelles voies s'ouvrent à la pédagogie de l'orthographe ».

2.2.3 La pédagogie différenciée

Que l'on utilise l'une ou l'autre des méthodes didactiques ou que l'on parte des erreurs pour enseigner l'écriture, tous s'accordent sur le fait que la pédagogie différenciée est primordiale dans tout apprentissage dans le sens où elle « a pour but de considérer l'élève dans son individualité. Ceci ne veut pas dire pour autant de mettre en place un cours particulier. Il ne s'agit plus d'amener les élèves par un même chemin vers un objectif commun mais au contraire de permettre à chacun d'emprunter la voie qui lui sera la mieux adaptée pour développer de nouvelles compétences et enrichir son savoir. Dans ce sens les objectifs visés peuvent être plus ou moins exigeants selon les capacités et difficultés de l'élève » (Peugeot, 2012). Ce choix pédagogique a pour but de rassurer l'apprenant et de l'encourager tout en favorisant une meilleure image de soi.

3. L'orthographe

3.1. Le plurisystème graphique du français

Dans les systèmes orthographiques dits *transparentes* tels que l'italien, les apprenants peuvent produire la quasi-totalité des mots de la langue par l'association de graphèmes (unités graphiques) qui tous représentent des phonèmes (unités sonores). En d'autres termes, la transparence orthographique désigne le degré de transparence entre l'orthographe et la phonologie de la langue. Ce n'est pas le cas des systèmes orthographiques dits *opaques* dont fait partie le français qui « ne fait pas correspondre à chaque phonème une configuration graphique (ou graphème) unique » (Fayol et Pacton, 2006). Les apprenants doivent alors disposer de connaissances supplémentaires, notamment des connaissances lexicales et morphologiques, pour écrire les mots de la langue. La langue française, « truffée de pièges » (Fayol), représente donc un problème majeur.

Pour expliquer le fonctionnement de l'orthographe du français, la théorie la plus couramment partagée est celle du *plurisystème*, développée par la linguiste Nina Catach. La langue française fonctionnerait « avec trois systèmes, chacun correspondant à un principe d'écriture : le système phonogrammique [...], le système morphogrammique [...], le système logogrammique [...] » (Bellard et al).

- **Les phonogrammes**

Le système phonogrammique est considéré comme étant le système central de cette théorie. Les phonogrammes « sont des graphèmes qui correspondent directement aux phonèmes, et qui réalisent « à la lettre », le principe phonographique de représentation écrite des unités sonores » (Riegel et al, 2008).

- **Les morphogrammes**

« Les morphogrammes sont les marques morphologiques : ce sont, pour l'essentiel, des marques finales écrites, qui ne sont pas nécessairement prononcées (Riegel et al, 2008). Les morphogrammes grammaticaux (indicateurs de catégorie grammaticale) se distinguent des morphogrammes lexicaux (indicateurs de série lexicale).

- **Les logogrammes**

Les logogrammes « constituent des « figures de mots » dans lesquelles la graphie ne fait qu'un avec le mot, qui s'inscrit globalement, avec son image, dans la mémoire visuelle du locuteur (Riegel et al, 2008). Ils permettent de distinguer graphiquement les homophones grammaticaux et les homophones lexicaux.

« Tant qu'on ne saisira pas les implications psycholinguistiques et didactiques de la notion linguistique de plurisystème (systèmes interreliés) proposée par Nina Catach (1980), on ne comprendra pas que les élèves n'ont pas affaire à des marques isolées, faciles à ranger dans des cases et à sortir à l'aide de règles apprises par cœur, mais qu'ils doivent appréhender l'élément dans ses rapports avec le tout » (Brissaud et Cogis, 2008).

3.2 L'orthographe : une norme fixée

« Les historiens ont soigneusement étudié les modalités de l'établissement du *bon usage* de la langue en France, entre 1529 et 1647, entre Geoffroy Tory et Vaugelas. Nécessairement l'établissement de ces normes résulte de préoccupation parfois contradictoires qui ont eu pour résultat d'établir des règles admises et, globalement encore acceptées » (Traimond, 2001).

La république française ainsi que l'Académie française, dont sa création en 1635 avait pour but de fixer la langue française en établissant les formes du *bon usage* (Traimond, 2001) et de lui donner des règles, définissent la norme orthographique comme étant la référence pour les enseignants et par conséquent pour tous les français. La langue française ne pourrait exister sans norme graphique.

Pour certains, la complexité et la richesse de l'orthographe française ne peuvent être saisies que par une étude de son évolution et de son histoire. Les règles orthographiques ne sont pas figées et ont évolué au cours des siècles. Ainsi l'orthographe telle que nous la connaissons serait motivée par la grammaire, la morphologie ou la phonologie.

En revanche, pour d'autres, la norme orthographique serait pour l'essentiel arbitraire et immotivée. « Depuis le XVI^{ème} siècle au moins, des grammairiens, des pédagogues et des écrivains ont dénoncé l'arbitraire et l'incohérence de l'orthographe française » (Riegel, 2008).

4. Le participe passé et son accord

« Comme forme adjectivale du verbe, le participe passé possède des valeurs spécifiques, verbales et adjectivales. [...] Il est variable en genre et en nombre ; les règles qui gouvernent son accord avec le nom sont particulièrement complexes, notamment lorsqu'il est employé avec l'auxiliaire avoir » (Riegel et al, 2008). Il possède une forme simple et une forme composée.

La forme simple du participe passé peut prendre des valeurs verbales ou une valeur adjectivale. Quand il prend une valeur verbale, « le participe passé sert à former, avec les auxiliaires *avoir* et *être*, les temps composés des verbes : *Elle a chanté. Il est parti. Elle s'est évanouie* » (Riegel et al, 2008). De même, « il est associé à l'auxiliaire *être* pour former le passif des verbes transitifs : *Cette question est / a été débattue à l'Assemblée* » (Riegel et al, 2008). Pour terminer, le participe passé « peut constituer le centre du groupe verbal d'une proposition subordonnée participiale : *Le spectacle terminé, les comédiens saluent le public* ». Quand le participe passé prend une valeur adjectivale, alors il peut jouer le rôle d'un adjectif qualificatif et être épithète du nom, apposé, attribut d'un complément d'objet direct ou attribut du sujet.

La forme composée du participe passé « est constituée de l'auxiliaire *avoir* ou *être* au participe présent, suivi de la forme simple du participe passé : *ayant chanté, ayant fini, étant allé, étant parti* » (Riegel et al, 2008).

Considéré comme « un vieux casse-tête » (Petitjean, 1991), l'accord du participe passé donne lieu à des développements considérables laissant penser qu'il s'agit de l'une des plus grandes difficultés du français puisqu'il faut bien souvent réfléchir à la fonction de chacun des mots de la phrase. « Il suffit d'accorder soit avec le sujet, soit avec le complément d'objet lorsqu'il est placé avant, selon l'auxiliaire ? Pas si simple... sinon pourquoi l'accord du participe passé provoquerait-t-il tant d'erreurs et de récriminations » (Petitjean, 1991).

« Ce qui fait obstacle, c'est la difficulté à concevoir le participe passé à la fois comme un élément qui appartient à la classe du verbe, s'opposant à la catégorie du nom, et comme un élément qui porte les marques du nom (e, s, es), et non celle propre au verbe (nt) » (Brissaud et Cogis, 2008).

Avant de pouvoir analyser et comparer ce que disent les méthodes interactives sur l'accord du participe passé, nous allons d'abord voir ce qu'en disent les manuels scolaires et les grammaires. Afin que l'étude soit la plus exhaustive et le plus compréhensible possible, nous allons comparer ce que disent ces ouvrages sur l'accord du participe passé à travers deux tableaux : un premier sur les généralités de l'accord du participe passé et un second sur les complications que suscite cet accord.

Les ouvrages

Ont été retenus ici des ouvrages de genres différents : un manuel élémentaire, un traité de linguistique et des grammaires d'usage les plus utilisées actuellement.

Les nouveaux outils pour le français, destiné aux élèves de CM2, est un guide utilisé par les enseignants.

Le Bescherelle - La conjugaison pour tous est l'ouvrage pour toute personne voulant acquérir ou approfondir ses connaissances en conjugaison. Cet ouvrage comporte des tableaux de conjugaison et des règles de conjugaison et d'accord.

Le petit Grévisse - Grammaire française est une référence incontournable du bon usage du français.

Grammaire méthodique du français est une grammaire globale du français contemporain qui accorde une place centrale à la syntaxe et à la morphologie. Cependant, « elle décrit le fonctionnement de la langue dans ses autres dimensions formelles (phonétique, orthographe et ponctuation) et interprétatives (sémantique et pragmatique) » (citée par Puf.com).

Le participe passé autrement est un ouvrage du linguiste Marc Wilmet qui essaye de donner les clés nécessaires à une écriture correcte de la langue française et plus particulièrement de l'accord du participe passé.

4.1 Les généralités

	Ecole primaire : Les nouveaux outils pour le français	Bescherelle	Le petit Grevisse Grammaire française	Grammaire méthodique du français	Le participe passé autrement
Chapitre	« L'accord du participe passé »	« La syntaxe du verbe »	« La syntaxe des modes et des temps »	« Le groupe verbal » « L'accord du verbe »	Ouvrage consacré à l'accord du participe passé.
Participe passé sans auxiliaire	Le participe passé employé sans auxiliaire s'accorde en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte.				Pas de règles générales. Pour Wilmet, le participe passé est un verbe et un adjectif. Ce constat permet de ne pas traiter ce sujet au travers l'habituelle tripartition mais par la recherche d'un « support » animé ou inanimé. On découvre ce support en posant une des deux questions « qui / qu'est-ce que qui est / été / sera /serait / a été... + participe passé » ou « qui / qu'est-ce qui s'est / s'était / se sera / se serait / s'est eu...+ participe passé »
	Le participe passé est utilisé à la manière d'un adjectif qualificatif.	La règle générale découle du statut du participe passé : verbe transformé en adjectif, il adopte les règles d'accord de l'adjectif et ce quelle que soit la fonction du participe : épithète, apposition, attribut.	Le participe passé peut être regardé tantôt comme une forme verbale, tantôt comme adjectif.	Le participe passé est épithète ou apposé et s'accord dans les mêmes conditions qu'un adjectif.	
Participe passé et auxiliaire être	Employé avec l'auxiliaire <i>être</i> , le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe.			Si le participe passé du verbe <i>être</i> ne s'analyse ni comme un attribut, ni comme une forme passive, l'accord se fait avec le sujet.	
			La même règle s'applique au participe passé employé soit comme attribut du sujet avec des verbes analogues au verbe <i>être</i> , soit comme attribut du complément d'objet direct.	Le participe passé précédé du verbe <i>être</i> ou d'un verbe attributif s'accorde avec le sujet ou l'objet selon les règles énoncées pour l'adjectif.	
				Le participe passé précédé de l'auxiliaire <i>être</i> est l'élément auxiliaire d'une forme passive. Il s'accorde avec le sujet. La construction admet généralement un complément d'agent qui correspond au sujet de la phrase active.	

Participe passé et auxiliaire avoir	Employé avec l'auxiliaire <i>avoir</i> , le participe passé ne s'accorde jamais avec le sujet du verbe.	Le participe passé conjugué avec <i>avoir</i> s'accorde en genre et en nombre avec son complément d'objet direct s'il en est précédé ; il reste invariable s'il en est suivi ou s'il n'a pas de complément d'objet direct.	Quand le participe passé est précédé du verbe <i>avoir</i> , il ne s'accorde ni avec son sujet ni avec le ou les compléments qui lui sont postposés.		
	Lorsqu'il est précédé par un complément d'objet direct, le participe passé s'accorde avec ce complément.		Il s'accorde avec le complément d'objet direct lorsque ce dernier est antéposé au verbe.		
Verbes pronominaux		Dans la plupart des cas, le participe passé des verbes pronominaux dont le pronom est sans fonction logique s'accorde avec le sujet.		<p>Wilmet n'évoque pas de cas particuliers ou d'exceptions mais parle de « blocages ».</p> <p>Les verbes pronominaux sont soumis aux blocages 2 (Cf. verbes impersonnels) et 4.</p> <p>4^{ème} blocage : Mis à part les verbes indifféremment questionnables par <i>être</i> ou <i>avoir</i>, le participe passé est soumis aux différents blocages des participes passés conjugués avec <i>avoir</i>. Le participe passé conjugué avec <i>avoir</i> dont le support suit en totalité (<i>Il a mangé une pomme</i>) ou en partie (<i>Pierre a toujours trouvé Marie jolie</i>)</p>	
		Dans la phrase suivante, l'accord avec le sujet ne se fait pas : <i>Elles se sont préparé une bonne soupe</i> , En effet, le pronom réfléchi <i>se</i> n'est pas complément d'objet direct du verbe mais désigne le bénéficiaire de l'action.	Le participe passé des verbes pronominaux réfléchis ou réciproques s'accorde avec le pronom réfléchi quand celui-ci est complément d'objet direct.		L'accord du participe passé avec le pronom réfléchi complément d'objet direct lorsqu'il est antéposé.
		Le participe passé des verbes suivants est nécessairement invariable puisqu'ils ne peuvent jamais avoir de complément d'objet direct : <i>se convenir, se nuire, se mentir, s'en vouloir, se parler, se plaire, se complaire, se déplaire, se ressembler, se rire, se sourire, se succéder, se suffire, se survivre</i> .			
			Le participe passé des verbes pronominaux passifs s'accorde avec le sujet.		

4.2 Les complications

	Ecole primaire : Les nouveaux outils pour le français	Bescherelle	Le petit Grevisse Grammaire française	Grammaire méthodique du français	Le participe passé autrement
Infinitif en -er	A différencier du participe passé en -é des verbes du premier groupe.				Un faible risque de confusion touche les infinitif en -er, phonologiquement indistincts des participes passés en -é, -és, -ée, -ées.
Participe passé suivi d'un infinitif			Infinitif suivi d'un complément d'agent introduit par la préposition <i>par</i> , alors le participe passé est invariable. Ex : <i>Ces arbres que j'avais vus grandir, je les ai vu abattre (par le bûcheron)</i>		Le participe passé conjugué avec <i>avoir</i> et immédiatement suivi d'un infinitif s'écrit toujours au masculin singulier.
			Le participe passé employé avec <i>avoir</i> et suivi d'un infinitif s'accorde avec le complément d'objet direct qui précède lorsqu'il se rapporte au participe : <i>Les violonistes que j'ai entendus jouer étaient habiles.</i> Mais le participe passé est invariable si le complément d'objet direct se rapporte à l'infinitif : <i>Les airs que j'ai entendu jouer étaient charmants.</i>		
		Participe passé d'un verbe de mouvement (<i>emmener, envoyer</i>) ou de sensation (<i>écouter, entendre</i>) : on fait l'accord quand le complément antéposé est le complément de la forme composée avec le participe. Ex : <i>Les cantatrices que j'ai entendues chanter.</i> On ne fait pas l'accord quand le complément antéposé est le complément de l'infinitif. Ex : <i>Les opérettes que j'ai entendu chanter.</i>		Lorsque le participe passé est un verbe de sensation (<i>sentir, voir, entendre</i>) ou de mouvement (<i>emmener, envoyer</i>) suivi d'un infinitif, la règle préconise : 1. L'accord lorsque le complément d'objet direct antéposé est interprété comme l'objet du participe passé et le sujet de l'infinitif : <i>N'est-ce pas la femme que j'ai vue monter dans la voiture ?</i> 2. L'invariabilité quand le complément d'objet direct antéposé est interprété comme l'objet du verbe à l'infinitif : <i>Voici les bouteilles que vous m'avez envoyé chercher.</i>	

		Traditionnellement, le participe passé du verbe <i>faire</i> reste invariable. <i>Ex : Les députés que le Président a fait élire ont l'air sérieux.</i>		Le participe passé du verbe <i>faire</i> suivi d'un infinitif reste toujours invariable. <i>Ex : Les filles que ses propos ont fait rougir.</i>	
		Le verbe <i>laisser</i> était soumis à la même règle que pour les verbes de mouvement et de sensation. Cependant, le Conseil supérieur de la langue française en a recommandé l'invariabilité dans tous les cas, sur le modèle de <i>faire</i> . <i>Ex : Les musiciennes que j'ai laissé jouer sont remarquables.</i>		Le participe passé des verbes <i>avoir</i> , <i>donner</i> et <i>laisser</i> suivis d'un infinitif reste invariable lorsqu'ils sont précédés d'un complément d'objet direct qui est manifestement l'objet de l'infinitif. <i>Ex : Les travaux que j'ai eu à effectuer.</i>	
				Le participe passé des verbes <i>devoir</i> , <i>pouvoir</i> , <i>vouloir</i> , etc. ayant pour complément une construction infinitive sous-entendue, reste invariable. <i>Ex : J'ai effectué toutes les corrections que j'ai dû / pu / voulu (sous-entendu : effectuer).</i>	
				Les verbes d'énonciation et d'opinion précédés du relatif <i>que</i> et suivis d'un infinitif dont le pronom relatif est sujet ou COD. Le participe passé de leurs formes composées reste invariable car le relatif ne peut jamais être interprété comme leur COD. <i>Ex : Je ne connais aucune des personnes qu'il a dit connaître.</i>	
Participe passé suivi d'un adjectif ou d'un autre participe		C'est en principe la règle générale qui s'applique. Le participe passé s'accorde avec son complément d'objet direct antéposé. <i>Ex 1 : Je vous aurais crues plus scrupuleuses.</i> <i>Ex 2 : Une lettre que j'aurais préférée écrire à la main.</i>		Lorsque le participe passé est suivi d'un adjectif ou d'un participe faisant office d'attributs du complément d'objet direct, il s'accorde selon la règle avec le complément d'objet direct antéposé. <i>Ex : Encore une réunion que tout le monde a trouvée ennuyeuse.</i>	
Verbes impersonnels		Le participe passé des verbes impersonnels est toujours invariable. <i>Ex : Les soins qu'il leur a fallu.</i>			2^{ème} blocage : le pronom <i>il</i> impersonnel court-circuite le support du participe passé ou lui fournit un support postiche.

Temps surcomposés		Dans les temps surcomposés, le second participe peut varier, le second reste invariable. <i>Ex : Ils sont partis dès que je les ai eu avertis.</i>			
Participe passé après en, l' (neutre), combien		Ces éléments à valeur pronominale ne comportent ni la catégorie du genre, ni celle du nombre. Ils sont donc en principe inaptes à déterminer l'accord du participe. Toutefois, on fait parfois l'accord selon le genre et le nombre des noms représentés par ces pronoms, surtout quand ces noms sont exprimés sous forme de compléments. <i>Ex 1 : Des grammaires, j'en ai lu à foison.</i> <i>Ex 2 : La crise dure plus longtemps qu'on ne l'avait prévu.</i> <i>Ex 3 : Combien en as-tu lu ?</i>	Le participe passé est invariable lorsqu'il a pour complément d'objet direct le pronom neutre l' représentant une proposition et signifiant cela. <i>Ex : Cette intervention est moins difficile que je ne l'avais estimé.</i> Le participe passé précédé du pronom en (neutre et partitif) complément d'objet direct est généralement invariable. <i>Ex : Des difficultés, certes, j'en ai éprouvé.</i>	Le participe passé est invariable après le représentant une proposition restituable à partir du contexte antérieur, le participe passé reste lui-même invariable. <i>Ex : Ils étaient plus coriaces que je ne l'avais cru.</i> Le participe passé est invariable après en et combien lorsqu'il est interprété comme COD. Il peut, néanmoins, s'accorder en genre et en nombre avec l'antécédent comptable pluriel. <i>Ex : Des poésies, il en a écrit plusieurs.</i>	Pour l', il faut appliquer le principe de recherche de support. Il suffit de décider si l' élide un masculin le ou un féminin la.
Cas particuliers		Accord avec les compléments de verbes tels que <i>durer, peser, coûter</i> . Ces compléments ne présentent que certains traits des compléments d'objet : ainsi, ils ne peuvent pas donner lieu à la transformation passive. Placés avant un participe, ils ne déterminent pas, en principe, l'accord : <i>Les heures que le voyage a duré</i> . Toutefois, ces verbes ont parfois un emploi authentiquement transitif, qui déclenche l'accord : <i>Les trois bébés que la sage-femme a pesés</i> .	Les verbes intransitifs comme <i>coûter, valoir, peser, mesurer, marcher, courir, vivre, dormir, régner</i> peuvent être accompagnés d'un complément circonstanciel qu'il faut se garder de prendre pour un complément d'objet direct ; le participe passé de ces verbes reste invariable. Certains de ces verbes peuvent devenir transitifs ; leur participe passé est alors variable : <i>Les paquets que j'ai pesés</i> .	La règle traditionnelle n'accorde pas les participes passés des verbes <i>coûter, durer, mesurer, peser, régner, valoir, vivre</i> lorsqu'ils sont précédés de compléments construits directement et indiquant la durée, la mesure et le prix. Dans leurs emplois dits transitifs, les participes passés de ces verbes s'accordent avec le complément d'objet direct antéposé. <i>Ex : Imaginez les sommes que ça m'a coûté.</i>	Wilmet n'évoque pas de cas particuliers ou d'exceptions mais parle de « blocages ».
		<i>Attendu, y compris, non compris, excepté, passé, supposé, vu</i> placés devant un groupe nominal, prennent en réalité la fonction d'une préposition : ils deviennent invariables. <i>Ex : Vu les conditions atmosphériques, la cérémonie est reportée.</i>	<i>Attendu, non compris, y compris, entendu, excepté, ôté, ouï, passé, supposé, vu</i> placés avant le nom ou le pronom, s'emploient comme prépositions et restent invariables. <i>Ex : Tout a été détruit, excepté cette maison.</i> Quand ces participes sont placés après le nom ou le pronom, ou qu'ils ne le précèdent que par inversion, ils varient. <i>Ex : Exceptée de la destruction générale, cette maison reste debout.</i>		1^{er} blocage : les participes passés <i>attendu, excepté, vu, non compris, y compris, ci-annexé, ci-inclus, ci-joint</i> se déconnectent du support qui les suit sans indication de pause.

			Le participe passé <i>fini</i> peut s'employer détaché en tête d'une séquence exclamative, séparé par une virgule d'un groupe nominal postposé interprété comme son sujet. <i>Ex : Fini(es), les vacances !</i>
	<i>Etant donné</i> peut s'accorder. C'est qu'il est compris comme une proposition participiale avec sujet postposé. <i>Ex : Etant donné(es) les circonstances...</i>	<i>Etant donné</i> , devant le nom, peut rester invariable ou s'accorder avec ce nom. <i>Ex 1 : Etant donné sa stupidité, on ne pouvait attendre autre chose de lui.</i> <i>Ex 2 : Etant données les circonstances, sa conversation pourra être instructive.</i>	
	<i>Ci-joint, ci-annexé, ci-inclus</i> obéissent aux règles suivantes : 1. Ils restent invariables devant le groupe nominal. <i>Ex : Ci-joint la photocopie de mon chèque.</i> 2. Ils s'accordent quand ils sont placés après le nom. <i>Ex : Voir la photocopie ci-jointe.</i> 3. Ils s'accordent quand, même antéposés, ils sont considérés comme des attributs du nom. <i>Ex : Vous trouverez ci-jointe une photocopie de mon chèque.</i>	<i>Ci-joint, ci-annexé, ci-inclus</i> sont variables quand ils sont épithètes ou attributs. <i>Ex : La lettre ci-incluse vous aidera.</i> Ils restent invariables quand on leur donne la valeur adverbiale. <i>Ex : Vous trouverez ci-inclus une lettre de votre père.</i>	
		Les participes <i>dit, dû, cru, pu, su, voulu</i> restent invariables lorsqu'ils ont pour complément d'objet direct un infinitif ou une proposition à sous-entendre après eux. <i>Ex : J'ai fait tous les efforts que j'ai pu (faire).</i>	

Le manuel scolaire ne traite pas le sujet de manière exhaustive. Il ne fournit que les bases de l'accord du participe passé à savoir les règles d'accord sans auxiliaire et celles avec auxiliaires *être* et *avoir*. Le manuel scolaire ne rentre pas plus dans les détails. Il s'agit, pour lui, d'amener gentiment le problème aux élèves. Il n'est pas nécessaire, voire trop tôt, à ce stade de leur apprentissage, de rentrer plus profondément en détails, à moins de vouloir définitivement leur emmêler les idées. Luce Petitjean confirme cette idée en affirmant que « cet apprentissage est très échelonné dans le temps, que les règles de base sont étudiées en cours moyen mais ne sont que partiellement reprises en 6ème, 5ème, puisqu'on les considère acquises, et qu'en revanche on insiste au collège sur les exceptions et les règles secondaires ». Les grammaires, quant à elles, traitent le sujet de manière plus complète. Elles donnent les généralités et les complications à la fois. Elles traitent l'accord du participe passé de manière à ce que toute personne voulant se perfectionner et/ou revoir les règles d'accord puisse être certaine de pouvoir faire l'accord en question correctement. Cependant, les cas particuliers posent de nombreux problèmes et nous ne savons pas toujours avec qui ou quoi accorder. En effet, certaines grammaires présentent l'accord du participe passé avec l'auxiliaire *avoir* comme une exception : *ne s'accorde pas avec le sujet*. En revanche, pour d'autres grammaires, l'accord du participe passé avec ce même auxiliaire est simplement présenté comme étant un cas différent : *le participe passé s'accorde avec l'objet direct s'il est antéposé*. Dans son ouvrage, Wilmet donne une nouvelle vision au problème et « propose une astuce simple, une règle opérationnelle : poser la question *qui est-ce qui est* + participe passé, que l'on peut transformer en *c'est qui/quoi qui est* + participe passé. Il suffirait ensuite de laisser de côté l'ensemble des cas particuliers [...], au demeurant passablement absurdes, pour que cela ne pose plus de problème majeur » (Luzzati, 2008). Cette question permet de trouver ce que Wilmet appelle un « support ». S'il y a obtention d'un support, alors le participe passé prend les marques grammaticales du support. En revanche, s'il n'y a pas d'obtention de support, alors le participe passé prend par défaut les marques du masculin singulier.

Nous pouvons donc constater qu'il y a différents points de vue possibles sur cette question de l'accord du participe passé, sur la façon de le présenter, sur la nature même de cette règle, mais aussi sur sa raison d'être.

III. Analyse comparative des méthodes interactives

1. Sur le plan de l'ingénierie pédagogique développée

Public visé

« Le Projet Voltaire est utilisé par plus de 800 000 personnes : des entreprises (Adecco, Cap Gemini...), des écoles (écoles de commerce, écoles d'ingénieurs, universités, lycées...), des organismes de formation (CEGOS, CCI, Greta...) et des particuliers » (Site du Projet Voltaire).

L'Atelier de Langue Française est une méthode interactive en cours de construction et destinée exclusivement aux étudiants de Licence de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Le Centre Collégial de Développement de Matériel Didactique met à la disposition des élèves (collégien, lycéen, étudiant) et des enseignants des ressources destinées principalement à l'apprentissage de la langue française et conçues par des enseignants de cégeps (Collège d'enseignement général et professionnel). Cependant, elles peuvent être utiles à toute personne voulant améliorer ses connaissances en français écrit.

Bien que ces trois méthodes interactives proposent toutes une remédiation destinée aux jeunes adultes, elles se distinguent néanmoins sur le genre des écrits concernés. L'ALF se différencie des deux autres méthodes puisqu'il est exclusivement destiné à un public étudiant qui se destine à une pratique universitaire de l'écrit (lecture et écriture de textes académiques). C'est principalement pour cette raison que tous les modules d'orthographe, et notamment les exercices d'auto-évaluation, sont travaillés à partir des *Mythologies* de Barthes. Le CCDMD propose ses activités aux élèves de collège et de lycée. En revanche, le Projet Voltaire offre ses services à un panel bien plus large qui ne rédige pas de textes académiques puisqu'il s'agit d'une méthode destinée à toute personne susceptible de présenter des lacunes en français écrit et désirant améliorer ses compétences et son niveau orthographique. Le Projet Voltaire offre donc une méthode à un public lié à la fois au monde de l'entreprise et au monde scolaire. Notons toutefois que le CCDMD peut être utilisé par des enseignants (des personnes confirmées en français écrit) pour, à leur tour, aider leurs étudiants.

Les motivations et les moyens déployés par ses méthodes ne seront donc pas les mêmes puisque le public visé diffère.

Objectifs

Le Projet Voltaire est utilisé dans deux cas essentiellement : pour se remettre à niveau en orthographe et pour se préparer au passage de la Certification Voltaire. « L'objectif de la Certification Voltaire (la certification en orthographe de référence en France) est de certifier le niveau de maîtrise des difficultés de la langue française des candidats, à l'écrit, avec fiabilité et objectivité ». La Certification Voltaire est un examen qui délivre un certificat de niveau en orthographe avec un score allant de 0 à 1000 qui peut être mentionné sur le CV du candidat au même titre que le TOEIC pour le niveau d'anglais.

Les écrits des étudiants ne cessent de préoccuper les enseignants. Au vue de ce constat, l'université tente de mettre en place une méthode appelée Atelier de Langue Française dont l'objectif est de permettre aux étudiants de retrouver un niveau en orthographe convenable mais aussi, plus largement, d'améliorer leurs écrits sur tous les plans.

Le Centre Collégial de Développement de Matériel Didactique vise l'amélioration du français écrit en général. Ainsi, les outils pédagogiques mis à disposition des apprenants traitent de l'orthographe d'usage, grammaire, ponctuation, stylistique. Cette méthode interactive vise l'autonomie des utilisateurs par le diagnostic, l'entraînement et l'autocorrection.

L'objectif majeur de ces méthodes est donc de réduire les difficultés en orthographe et d'améliorer le français écrit. Cependant, toutes se distinguent dans la motivation de cet objectif. Pour l'ALF, dont les modules sont destinés aux étudiants d'université, il est essentiel de « bien rédiger », « bien orthographier » et de « réviser sa grammaire ». Il est nécessaire de bien savoir rédiger pour ne pas rencontrer de difficultés de rédaction aussi bien en milieu scolaire où l'étudiant est invité à rédiger de nombreux écrits académiques qu'en milieu professionnel. Le Projet Voltaire, quant à lui, vise à améliorer les écrits non seulement des étudiants mais aussi des adultes du monde professionnel, notamment des entreprises possédant des services de communication. Il s'adresse aux étudiants dans le cadre de leur préprofessionnalisation, avec l'objectif de leur donner une bonne maîtrise de l'écrit professionnel. Pour les personnes déjà intégrées au milieu professionnel, il s'agit de leur permettre d'améliorer leurs écrits dans le but d'obtenir une promotion. Le CCDMD vise également l'amélioration du français écrit mais de manière différente puisque cette méthode est destinée aux élèves et aux enseignants. Elle va permettre aux élèves de voir ou revoir les

bases de l'orthographe d'usage et aux enseignants de pouvoir trouver des idées pour aider leurs étudiants à améliorer leurs écrits.

Outils pédagogiques

Le Projet Voltaire propose soit des stages en présentiel inter et intra entreprises, soit des formations à distance en classes virtuelles. Par ailleurs, cette méthode propose d'améliorer son niveau en orthographe de manière ludique à l'aide d'applications sur Smartphones et tablettes, de réseaux sociaux tels que tweeter où il est question de trouver, chaque jour, l'erreur qui se cache dans la phrase proposée et d'un livre intitulé « Maîtrisez l'orthographe avec la certification Voltaire ». De plus, cette méthode propose une fiche explicative imprimable permettant aux utilisateurs de pouvoir lire et relire autant qu'ils le veulent la règle et son utilisation, une vidéo explicative pour s'appropriier la règle travaillée et des conseils amusants du champion d'orthographe.

L'Atelier de Langue Française propose des cours accessibles en ligne et en présentiel. Par ailleurs, cette méthode suggère de suivre des cours de tutorat pour les personnes plus en difficulté. Tout comme pour le Projet Voltaire, les fiches de l'ALF sont imprimables permettant ainsi aux étudiants de garder une trace écrite de ce qu'ils viennent de travailler.

Le site du Centre Collégial de Développement de Matériel Didactique propose de nombreux documents : des ressources PDF à imprimer, des jeux pédagogiques, des exercices interactifs, des parcours guidés.

Nous pouvons constater que le Projet Voltaire déploie de nombreux moyens. Outre le fait que la méthode soit interactive, elle utilise toutes les nouvelles technologies (Smartphones et tablettes) pour que la remédiation soit la plus ludique possible. Les apprenants trouveront, par exemple, des applications pour améliorer leur orthographe où qu'ils se trouvent, des anecdotes du champion du monde d'orthographe. De plus, pour les personnes qui ne sont pas nécessairement très à l'aise avec ces technologies, il est possible de travailler l'orthographe à l'aide d'un livre et de fiches imprimables. Le Projet Voltaire est donc très au fait des nouvelles technologies et propose des outils pour tous les goûts. Le CCDMD se distingue des deux autres méthodes par l'originalité des nombreux documents qu'il propose. L'ALF et le

Projet Voltaire se rapprochent dans le sens où tous deux mettent en place des stages en présentiel avec une personne pour avoir un jeu de questions/réponses qu'il n'est pas possible d'avoir quand on travaille de chez soi.

2. Sur le plan de la didactique

Présentation du problème

Dans ces trois méthodes interactives, commence-t-on par simplifier le problème de l'accord du participe passé ou, au contraire, essaye-t-on de rendre compte de tous les problèmes à la fois ? Est-on exhaustif ? Prend-on une seule partie du problème pour traiter, par la suite, les particularités ?

Le Projet Voltaire commence par simplifier le problème puisqu'au premier niveau de l'entraînement il n'est question que des règles du « participe passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir* (1) » et du « participe passé conjugué avec l'auxiliaire *être* ». Chaque règle est clairement explicitée. Pour la règle du participe passé conjugué avec l'auxiliaire *être*, on trouve néanmoins un *nota bene* pour indiquer que la règle n'est pas la même quand il s'agit des verbes pronominaux mais que la règle les concernant sera traitée ultérieurement.

participe passé conjugué avec l'auxiliaire « être »

L'accord se fait toujours avec le sujet, en genre et en nombre.

N.B. Cette règle ne vaut pourtant pas pour les verbes que l'on dit pronominaux parce qu'ils se conjuguent avec un pronom personnel réfléchi (*me, te, se, etc.*). Leur cas sera envisagé ultérieurement.



En ce qui concerne la règle avec l'auxiliaire *avoir*, il est précisé que c'est le premier cas de figure et qu'il y en aura un autre par la suite. En effet, le cas de l'accord avec l'auxiliaire *avoir* est simplifiée puisqu'il est question de n'accorder aucun participe passé avec le sujet.

participe passé conjugué avec l'auxiliaire « avoir » (1)

Quand il est conjugué avec l'auxiliaire « avoir », le participe passé ne s'accorde jamais avec le sujet.



Au second niveau, il n'est question que de la règle du « participe passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir* (2) » où il est précisé que l'accord ne se fait avec le complément d'objet direct que s'il précède celui-ci.

De manière générale, la méthode du Projet Voltaire simplifie le problème au premier niveau pour ne traiter les complications qu'au second niveau. C'est une méthode qui traite l'accord du participe passé de manière progressive. Les problèmes sont traités les uns après les autres. L'accord du participe passé est traité de manière exhaustive. Nous trouvons à la fois les généralités et les cas particuliers de cet accord.

L'Atelier de Langue Française commence par distinguer les participes passés des participes présents en donnant une définition de chacun des deux types de participes. En ce qui concerne les participes passés et leurs accords, l'ALF commence par évoquer ce qu'il nomme régularités des accords du participe passé : le participe passé sans auxiliaire, *être* + participe passé, *avoir* + participe passé, les verbes pronominaux à des temps composés.

Cette méthode présente clairement la règle de l'accord en fonction de l'auxiliaire qui précède le participe passé. Pour l'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire *être*, on trouve cependant une exception à la règle avec les verbes dits pronominaux. En ce qui concerne la règle concernant le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir*, on retrouve, une fois de plus, une exception à la règle qui concerne la position du complément d'objet direct par rapport au participe passé. L'ALF termine par traiter la question de l'accord du participe passé des verbes pronominaux.

L'Atelier de Langue Française traite des accords dits réguliers de l'accord du participe passé. Cette méthode énonce chaque règle en évoquant parallèlement les complications qui peuvent survenir.

Le Centre Collégial de Développement de Matériel Didactique commence par présenter quatre modules traitant des généralités de l'accord du participe passé. On trouve un module sur « les formes du participe passé », « le participe passé employé seul ou avec *être* », « le participe passé employé avec *avoir* » et « le participe passé des verbes pronominaux ». Chaque règle est clairement explicitée. Elle contient des exemples concrets afin que l'apprenant puisse comprendre et saisir les subtilités de l'accord. Pour la règle concernant l'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir*, le CCDMD énonce une règle différente. En effet, contrairement aux deux autres méthodes, il évoque immédiatement les complications en parlant de l'accord avec le complément d'objet seulement s'il précède l'auxiliaire. Notons toutefois que cette méthode différencie toutes les formes de complément

d'objet et met en garde l'apprenant au sujet des verbes attributifs. En ce qui concerne l'accord du participe passé des verbes pronominaux, le CCDMD donne deux règles : il peut s'accorder soit avec le complément d'objet soit avec le sujet.

Nous pouvons le constater, toutes ces méthodes traitent l'accord du participe passé de manière progressive dans le sens où elles évoquent l'accord sans auxiliaire (excepté le Projet Voltaire qui ne l'évoque pas), puis l'accord avec les auxiliaires *être* et *avoir*, afin de terminer sur l'accord des verbes pronominaux. En revanche, ces méthodes se distinguent sur leur approche des règles d'accord. Certaines simplifient le problème tandis que d'autres tendent de rendre compte à la fois des régularités et des complications.

Le choix didactique

Quels sont les choix didactiques effectués ? Opère-t-on à partir des erreurs commises, de l'énoncé d'une règle à appliquer ou, au contraire, part-on de l'observation d'exemples issus d'exercices ?

Dans chacune des trois méthodes, il est conseillé voire obligatoire, dans certains cas, d'effectuer un diagnostic. Le but de ce diagnostic est d'évaluer le niveau de maîtrise de l'apprenant et de voir où il faillit.

Pour le Projet Voltaire, le diagnostic est obligatoire et permet à l'apprenant de savoir ce qu'il maîtrise de ce qu'il ne maîtrise pas. Les règles qui sont maîtrisées ne seront plus traitées et celles qui ne sont pas tout à fait assimilées seront retravaillées à travers des exercices. Il s'agit donc bien de travailler les règles à partir des erreurs commises par les apprenants. Le diagnostic du Projet Voltaire permet également de déterminer le niveau de maîtrise de l'apprenant. Il est important que l'apprenant se confronte à ses difficultés et se rende compte de son niveau réel en expression écrite.

L'Atelier de Langue Française ne propose pas de diagnostic obligatoire mais un exercice d'auto-évaluation qui permettra à l'apprenant de se positionner quant à la question des accords du participe passé. S'il fait plus de trois fautes, alors il lui est conseillé de suivre l'atelier dans son intégralité pour maîtriser les différents accords. Contrairement au Projet Voltaire, l'ALF ne met pas en place un entraînement personnalisé créé à partir des erreurs commises par l'apprenant. De même, cette méthode ne permet pas de déterminer le niveau de

maîtrise de l'apprenant. Néanmoins, l'étudiant peut se confronter à ses difficultés, voir les accords qu'il ne maîtrise pas et ainsi les travailler de manière autonome.

Le diagnostic du CCDMD n'est pas obligatoire comme pour le Projet Voltaire et n'est pas nécessaire avant de commencer les modules. Cependant, il est conseillé de le faire afin que l'apprenant prenne en compte ses compétences et ses difficultés. Tout comme le Projet Voltaire, ce diagnostic permet de mettre en évidence les règles d'accord qui sont maîtrisées et celles qui ne le sont pas encore. Il s'agit de travailler les règles à partir des erreurs commises par les apprenants mais différemment du Projet Voltaire.

Qu'en est-il de la pédagogie différenciée ? Essaye-t-on de mettre en place un dispositif personnel à chaque apprenant ou, au contraire, un dispositif identique pour tout le monde ?

Nous l'avons dit, quelque soit le choix didactique effectué, la pédagogie différenciée est primordiale dans tout apprentissage. Elle permet à l'apprenant d'emprunter le chemin qui lui correspond le mieux. Le Projet Voltaire propose une pédagogie différenciée en mettant en place un entraînement personnalisé en fonction des règles maîtrisées et non maîtrisées. Chaque parcours est fait en fonction des compétences à acquérir par l'apprenant. Notons simplement que seul le choix des problèmes traités varie, ce qui en fait une pédagogie partiellement différenciée.

L'ALF, quant à lui, ne met pas en place un entraînement personnalisé. C'est l'étudiant seul qui se prend en charge en fonction du nombre d'erreurs obtenus à l'auto-évaluation. Il n'y a donc pas de pédagogie différenciée proposée par cette méthode. L'atelier est le même quelque soit les difficultés rencontrées et pour toutes les personnes utilisant cette méthode.

Il en est de même pour le CCDMD puisque l'entraînement n'est pas personnalisé. C'est à l'apprenant de se diriger seul et faire les modules qui correspondent à ses lacunes. Il peut bien évidemment réviser les règles d'accord qu'il maîtrise à la différence du Projet Voltaire qui ne travaille dans ces entraînements personnalisés que les règles non maîtrisées.

Les exercices

Quels sont les différents types d'exercice proposés ? Est-ce que l'apprenant s'exerce sur des phrases isolées, sur des textes ? Fait-il du repérage de fautes ou est-ce qu'il fait du remplissage de trous ?

Le Projet Voltaire ne propose qu'un seul et même type d'exercice. Que ce soit pour le diagnostic de départ ou pour l'entraînement personnel, il n'existe qu'un seul exercice. Il s'agit de pointer l'accord fautif si accord fautif il y a. S'il n'y a pas de erreur, alors il faut juste cliquer sur « Il n'y a pas de faute ». A aucun moment il n'est demandé à l'apprenant de rédiger un accord du participe passé que ce soit dans une phrase isolée ou dans un texte type dictée.

Par ailleurs, cette méthode interactive propose une phrase dans laquelle il faut trouver une erreur s'il y en a une. La règle n'est pas évoquée tout de suite. A la lecture de la phrase, on ne sait pas nécessairement quelle est la règle à travailler. Ce n'est qu'une fois la réponse donnée que la règle travaillée est dévoilée. Ceci permet à l'apprenant de se concentrer entièrement sur la phrase et de mettre en pratique toutes les compétences acquises pour trouver l'erreur.

Dans la fiche explicative, nous retrouvons à nouveau la règle à laquelle est associé un petit exercice complémentaire dans lequel il faut, là encore, chercher les erreurs et donc appliquer la règle précédemment apprise. L'apprenant n'a rien à rédiger, il faut juste qu'il repère les accords fautifs du participe passé. Ce dernier exercice permet de voir si la règle a été acquise.

L'Atelier de Langue Française propose divers types d'exercice : des exercices de correction constitués de phrases produites par des étudiants, et non pas de phrases inventées, dans lesquelles il faut repérer l'accord fautif et le réécrire correctement, des phrases à apprendre et à restituer jusqu'à ce que la phrase soit correctement orthographiée. L'exercice d'auto-évaluation et certains exercices d'applications des règles sont des exercices à trous qui se font soit dans des phrases isolées soit sur un texte entier de *Barthes*. L'apprenant doit mettre en éveil ses compétences et écrire l'accord du participe passé à l'emplacement prévu. Comme nous l'avons dit précédemment, cette méthode interactive propose deux parcours différents : un parcours général contenant à la fois cours et exercices, et un parcours constitué uniquement d'exercices. Si l'apprenant choisit le parcours traditionnel, alors il trouvera immédiatement la règle travaillée. A chaque cas de figure, nous trouvons un exercice d'application permettant d'appliquer directement la règle préalablement apprises. En revanche, s'il choisit « l'accord du participe passé par les exercices », il n'y trouvera que les exercices. Aucune règle ne sera préalablement définie. Pour l'ALF, le choix du parcours est donc primordial.

Le Centre Collégial de Développement du Matériel Didactique propose des exercices divers et variés. Pour le diagnostic, on trouve deux exercices différents. Dans le premier, il faut que

l'apprenant choisisse, pour chaque phrase proposée, l'accord qui est correct. Dans le second, il doit choisir quelles sont les phrases qui contiennent des participes passés bien accordés. Dans l'un et l'autre de ces exercices, il ne s'agit que de pointer les participes passés corrects. A aucun moment l'apprenant ne doit écrire quoi que ce soit. En revanche, dans les modules consacrés aux participes passés sans auxiliaire et aux participes passés avec auxiliaires, l'apprenant est invité à écrire dans une case l'accord du participe passé. Il ne s'agit pas d'un exercice à trous dans des phrases isolées mais d'un exercice à trous dans un texte entier. Par ailleurs, le CCDMD propose d'autres types d'exercices : trouver les participes mal accordés dans un texte intégral et choisir parmi deux choix possible les participes passés corrects, là encore dans un texte intégral. Il s'agit donc d'appliquer consciencieusement la règle à chaque exercice.

3. Sur le plan de la linguistique

Pour comparer l'efficacité de ces méthodes interactives au sujet de l'accord du participe passé, il est nécessaire de mettre en parallèle le tableau de l'accord du participe passé vu dans la littérature que nous avons présenté au chapitre précédent avec celui de l'accord dans les trois méthodes interactives que vous trouverez ci-dessous.

	Projet Voltaire	Atelier de Langue Française	Centre Collégial de Développement de Matériel Didactique
Participe passé sans auxiliaire		<p>Le participe passé s'accorde toujours. <i>Ex : Ses amis partis, il est allé se coucher.</i></p> <p>Sauf pour quelques participes comme <i>ci-joint</i>, qui désignent des actions et qui obéissent à une règle étrange : s'accorde quand le GN (objet de l'action !) est avant, et ne s'accorde pas quand il est après. <i>Ex : Ci-joint quelques lettres intéressantes / Les lettres ci-jointes vous intéresseront.</i></p>	Lorsqu'il est employé seul ou avec <i>être</i> , le participe passé, comme un adjectif, s'accorde en genre et en nombre avec le nom ou le pronom auquel il se rapporte.
Participe passé et auxiliaire être	L'accord se fait toujours avec le sujet, en genre et en nombre.	<p>Avec l'auxiliaire <i>être</i>, sauf verbe pronominal, le participe s'accorde comme un adjectif attribut, que la forme s'interprète comme un passif ou comme un passé composé en <i>être</i>. Il s'accorde comme un adjectif parce que c'est un adjectif qui exprime une propriété du sujet. <i>Ex : Elle est arrêtée.</i></p> <p>Notons qu'il s'accorde avec le sujet, où que soit ce sujet.</p>	
Participe passé et auxiliaire avoir	<p>Niveau 1 : Quand il est conjugué avec l'auxiliaire « avoir », le participe passé ne s'accorde jamais avec le sujet.</p> <p>Niveau 2 : L'accord ne se fait avec le complément d'objet direct que si celui-ci précède le participe. Sinon, le participe reste invariable. <i>Ex : J'ai adoré les fraises que j'ai mangées</i></p>	<p>Avec l'auxiliaire <i>avoir</i>, sauf différents cas particuliers (voir ci-dessous), le participe ne se comporte pas comme un adjectif et ne s'accorde pas. Il ne s'accorde pas comme un adjectif parce que de n'est pas un adjectif et qu'il ne désigne pas une propriété mais un processus. <i>Ex : Elles ont réparé leurs lunettes.</i></p> <p>Mais il se comporte à nouveau comme un adjectif, en s'accordant avec le complément d'objet direct si celui-ci précède le verbe : <i>Elles les ont réparées.</i></p>	Le participe passé employé avec l'auxiliaire avoir reçoit le genre et le nombre du noyau du complément direct lorsque celui-ci précède le verbe.
Verbes pronominaux	<p>Les verbes pronominaux – c'est-à-dire ceux qui se conjuguent avec un pronom réfléchi (<i>me, te, se, etc.</i>)-nécessitant l'auxiliaire être, leur participe passé s'accorde le plus souvent avec le sujet. <i>Ex : Elle s'est évanouie / Ils se sont enfuis.</i></p> <p>Certains verbes pronominaux peuvent pourtant avoir un complément d'objet direct. L'accord du participe se fait alors avec celui-ci, à condition qu'il précède le verbe. <i>Ex : Ils se sont lavé les mains.</i></p>	<p>Avec les verbes pronominaux, le participe ne se comporte pas toujours comme un adjectif et ne s'accorde pas nécessairement. <i>Ex : Ils se sont parlé / Ils se sont vus.</i></p> <p>Le participe passé s'accorde avec le sujet si ce dernier est aussi complément d'objet du verbe.</p> <p>Les essentiellement pronominaux s'accordent toujours avec le sujet.</p>	<p>Deux règles peuvent s'appliquer :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Il peut s'accorder (ou non) au complément direct, comme le participe passé employé avec l'auxiliaire <i>avoir</i>. <i>Ex : Les enfants se sont déguisés en vampires / Sarah s'était achetée des nouvelles bottes.</i> 2. Il peut s'accorder avec le sujet, comme le participe passé employé avec l'auxiliaire <i>être</i>. <i>Ex : L'avocate s'est alors souvenue de sa promesse.</i>

Comme pour le tableau des règles issues de la tradition, le tableau des différentes méthodes comporte les mêmes généralités : le participe passé sans auxiliaire, avec l'auxiliaire *être*, avec l'auxiliaire *avoir* et le participe passé des verbes pronominaux. Quelles sont les particularités ? Le participe passé ne s'accorde pas parce qu'il est invariable ou bien parce qu'il ne dépend pas du sujet ?

Dans la tradition, lorsque le participe passé est employé seul, il peut alors être considéré comme un adjectif et s'accorder en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte. Cependant, en comparant ces deux tableaux, nous constatons que seul le Projet Voltaire ne traite pas cette règle. Le manuel scolaire, les grammaires, l'ALF et le CCDMD, tous évoquent le fait que le participe passé puisse se comporter comme adjectif. Notons toutefois que l'ALF évoque le participe passé comme adjectif au moment de la règle avec les auxiliaires *être* et *avoir* et que le CCDMD évoque une seule et même règle pour les participes passés sans auxiliaires et ceux conjugués avec l'auxiliaire *être*. C'est la seule méthode qui combine une seule et même règle pour deux cas bien distincts. L'Atelier de Langue Française précise néanmoins qu'il existe des exceptions à cette règle, notamment en ce qui concerne les participes passés *ci-joint*, *ci-inclus*, *ci-annexé*.

Seuls l'Atelier de Langue Française et la tradition distinguent les participes passés conjugués avec l'auxiliaire *avoir* et l'auxiliaire *être*. Les participes passés employés avec l'auxiliaire *être* s'accordent en genre et en nombre avec le sujet. Le CCDMD n'évoque pas le sujet et précise que l'accord se fait avec le nom ou le pronom auquel se rapporte le participe. Les grammaires ainsi que l'ALF précisent que le participe peut être attribut ou un élément d'une forme passive.

En ce qui concerne les participes passés employés avec l'auxiliaire *avoir*, le Projet Voltaire et l'Atelier de Langue Française recourent ce qui se dit dans la tradition. Ces deux méthodes précisent dans un premier temps, que le participe passé ne s'accorde pas, pour, dans un second temps, préciser qu'il peut s'accorder avec le complément d'objet direct seulement si celui-ci précède le participe.

Pour l'accord du participe passé des verbes pronominaux n'est pas traité dans les manuels scolaires. En revanche, toutes les méthodes ainsi que les grammaires évoquent cet accord. Dans la plupart des cas, l'accord se fait avec le sujet. Dans d'autres cas, l'accord se fait avec le complément d'objet si celui-ci précède le participe passé. La règle de l'accord du participe

passé des verbes pronominaux semble plus approfondie dans la tradition et dans l'ALF dans le sens où il est question de verbes pronominaux réfléchis, réciproques et de verbes essentiellement pronominaux.

La notion de règle

La notion de *règle* semble particulièrement pertinente ici. La question est de savoir si ces méthodes présentent la règle comme étant arbitraire, à connaître et à appliquer, ou si, au contraire, cet accord est justifié.

« On appelle règle un principe supposé diriger le raisonnement ou la conduite, et la signification en est fondamentalement normative » (Cometti, 2008). La *règle* se retrouve « dans tous les manuels orthographiques. Leur place seule varie : en tête, elle fonctionne comme un mode d'emploi, comme l'emblème d'une approche procédurale ; au bout des exercices, elle s'affiche comme constructible de façon inductive » (Luzzati, 2008).

Notons cependant, qu'il existe une autre acception au terme « règle », qui n'est pas normatif : une règle est une régularité que l'on observe, qui vaut généralement. On obtient alors la règle par généralisation de ce que l'on a pu observer.

Dans l'Atelier de Langue Française et le Centre Collégial de Développement de Matériel Didactique, les règles sont évoquées dès le début pour ensuite être appliquées au travers de différents exercices. Notons toutefois qu'il existe un parcours uniquement composé d'exercices dans l'Atelier de Langue Française. Dans ce parcours, aucune règle n'est présente, ni en début, ni en fin. Dans le Projet Voltaire, il faut trouver l'erreur pour que soit révélée la règle travaillée. La méthode est différente puisqu'il s'agit de travailler à partir d'un mot pour que découle une règle générale.

Wilmet et l'ALF justifient l'accord du participe passé en affirmant qu'il s'accorde comme un adjectif lorsqu'il est un adjectif ; qu'il s'accorde alors avec le groupe nominal sur lequel il porte (son « support » selon les termes de Wilmet). Le participe ne s'accorde pas comme un adjectif lorsqu'il n'est pas un adjectif mais un verbe (lorsqu'il renvoie non pas à une propriété mais à un processus).

Avec la proposition de Wilmet et de l'ALF on n'apprend pas une règle, on réfléchit pour savoir ce que signifie le participe (propriété ou processus) et ce sur quoi il porte.

Des notions à connaître

L'accord du participe passé suppose de savoir et connaître des notions préalables telles que le sujet, le verbe, le participe, le complément d'objet direct, l'attribut ou l'accord. Il est impossible d'entreprendre un apprentissage sur l'accord du participe passé sans savoir ce que représentent ces notions.

L'accord du participe passé ne pourrait se faire sans avoir appris au préalable ce qu'est un complément d'objet direct. Cependant, il n'est pas toujours évident à trouver d'autant plus qu'il peut prendre plusieurs formes. Le Centre Collégial de Développement de Matériel Didactique évoque au moment de la règle de l'accord du participe passé avec l'auxiliaire *avoir* les différentes formes que peut prendre le complément d'objet. Il faut savoir que « la grande difficulté est de reconnaître le complément d'objet direct (COD), ce que constate G. Barale¹: « La question de l'analyse syntaxique et sémantique du COD reste pendante, nous semble-t-il ; or, celle-ci reste essentielle dans l'apprentissage de l'accord du participe passé » (Petitjean, 1991).

Cependant, Marc Wilmet et l'ALF apportent au tout autre avis puisqu'il est question de se demander « qui est-ce qui est ? » et non pas d'aller chercher le COD.

Pour conclure sur cette partie, nous pouvons voir qu'il existe bien différentes analyses linguistiques de l'accord du participe passé, et non pas simplement des différences pédagogiques et didactiques. Notons toutefois que pour l'essentiel rien ne change. Le changement se fait notamment dans la façon de relier les faits entre eux : mise en relation ou non avec le cas des participes sans auxiliaires, avec le cas des participes présents, avec les adjectifs attributs, du cas des verbes conjugués avec *avoir*, avec la question de l'accord avec *être* et donc avec l'accord et avec le sujet, mise en relation du cas où l'objet est avant avec le cas où l'objet est après et mise en relation du cas des verbes pronominaux avec le cas de l'auxiliaire *être* ou avec le cas de l'auxiliaire *avoir*.

Conclusion

Dans ce mémoire, la question était de mesurer, sur le cas emblématique qu'est l'accord du participe passé, si la remédiation appelait seulement des stratégies pédagogiques et didactiques particulières ou si elle passait également par une réévaluation de la présentation linguistique qui est faite du problème. Comment arriver à remédier de la manière la plus efficace aux problèmes d'orthographe des jeunes adultes ?

L'accord du participe passé est un des problèmes les plus complexes de la langue française. Les règles sont nombreuses, les cas particuliers également et nous ne savons pas toujours comment faire l'accord. Les ouvrages traditionnels et les méthodes interactives proposent tous leurs règles, avec leurs exceptions. Il est donc difficile de s'y repérer et de choisir quelle est réellement la bonne méthode.

Toute remédiation commence par un diagnostic. Ces méthodes interactives ne dérogent pas à la règle et toutes proposent, de manière obligatoire ou non, un diagnostic permettant à l'apprenant de distinguer les compétences qu'il a déjà acquises de celles qu'il doit encore acquérir. Seul le Projet Voltaire propose un diagnostic travaillant plusieurs compétences à la fois et un parcours personnalisé propre à l'individu qui utilise cette méthode de remédiation. Les deux autres méthodes proposent un diagnostic par compétence et un seul et même parcours tout apprenant confondu. Notons que le Projet Voltaire est une méthode qui propose de travailler de nombreuses compétences à la fois. L'ALF et le CCDMD différencient par thème les compétences pouvant être travaillées. Ainsi, l'utilisateur ne travaillera que l'accord du participe passé alors qu'il travaillera en parallèle l'orthographe lexicale, les homonymes et bien d'autres encore sur le Projet Voltaire. Le désavantage de cette méthode repose sur la pluralité des compétences travaillées. L'apprenant pourra s'y perdre et ne pas apprendre aussi bien que s'il travaillait une compétence à la fois comme c'est le cas pour les deux autres méthodes.

Une fois le diagnostic effectué, l'apprenant sait ce qu'il doit approfondir pour maîtriser au mieux l'accord du participe passé. Ces méthodes traitent cet accord de manière progressive : l'accord sans auxiliaire (le Projet Voltaire ne l'évoque pas), l'accord avec les auxiliaires *être* et *avoir*, l'accord des verbes pronominaux. En revanche, ces méthodes se distinguent sur leur

approche des règles d'accord. Certaines simplifient le problème tandis que d'autres tendent de rendre compte à la fois des régularités et des complications. Cependant, ces méthodes ont compris qu'il était essentiel de prendre le problème au fur et à mesure. Il s'agit de permettre aux adultes de se réappropriier les règles d'accord du participe passé sans qu'ils ne prennent peur. L'apprenant sera amené à travailler les différentes règles d'accord du participe passé à travers de nombreux exercices d'application et d'appropriation. L'ALF et le CCDMD proposent des exercices dans lesquels il faut accorder le participe passé, trouver l'accord fautif, ou l'accord correct. Ces deux méthodes permettent à l'apprenant de réfléchir à l'accord qui doit être fait. Il ne s'agit pas, comme pour le Projet Voltaire, de simplement pointer l'accord fautif. C'est là le désavantage de cette méthode. Elle ne permet pas nécessairement à l'utilisateur de mettre en place toutes ses compétences linguistiques et de réfléchir à l'accord en lui-même.

En ce qui concerne les différences linguistiques, il est important de préciser que ces méthodes se distinguent dans la façon de relier les faits entre eux, dans la façon de considérer l'accord comme étant une règle arbitraire ou comme une règle motivée par la façon dont le participe s'interprète, et dans le choix entre une théorie dite traditionnelle et une théorie comme nous présente Wilmet et que l'Atelier de Langue Française semble particulièrement approuver.

Retrouverons-nous *un âge d'or de l'orthographe* ? Rien n'est moins sûr. Cependant, les moyens mis en œuvre, à la fois par les universités et les organismes tels que le Projet Voltaire, semblent conséquents. Le niveau orthographique et les connaissances grammaticales des adultes inquiètent et tout est mis en place afin qu'ils améliorent leurs compétences. Les méthodes de remédiation vivent avec leur temps et utilisent les moyens technologiques actuels. Le projet Voltaire notamment utilise les tablettes et les Smartphones pour que l'apprentissage soit le plus ludique possible.

Pour rendre compte de l'efficacité de ces différentes méthodes et voir laquelle serait la plus adaptée à une remise à niveau des adultes, il serait intéressant de les tester sur un panel assez conséquent d'étudiants. Si le temps ne m'avait pas manqué, c'est à travers cette étude comparative que se serait basé mon travail. En confrontant les étudiants à ces trois méthodes, la comparaison des résultats obtenus aurait permis de déterminer la méthode qui correspond le mieux, ce qui doit être approfondi pour une meilleure utilisation et ce qui est primordial pour l'acquisition de l'accord du participe passé.

Bibliographie

- A -

ARRIVE Michel, *Réformer l'orthographe ?*, Paris : Presses universitaires de France, 1993.

- B -

Bescherelle *La conjugaison pour tous : Ouvrage de référence sur la conjugaison française*, Hatier, Paris, 2006.

BLONDEL Carole, *Les étudiants entrant à l'université : analyse des besoins en français écrit*, mémoire de master 1, sous la dir. de F. Boch, Université Stendhal, Grenoble 3, 2011.

BLONDEL Carole, *Quelle formation en grammaire et en orthographe pour des étudiants de licence : de l'étude des besoins aux propositions didactiques*, mémoire de master 2, sous la dir. de F. Boch, Université Stendhal, Grenoble 3, 2012.

BOCH Françoise et BUSSON Laurence, *Orthographe et grammaire à l'université. Quels besoins ? Quelles démarches pédagogiques ?*, Université Stendhal, Grenoble 3, 2011.

BORDET David, *Transposition didactique : une tentative d'éclaircissement*, DEES 110, décembre 1997.

BRISSAUD Catherine et COGIS Danièle, *L'accord du participe passé. Reconsidération d'un problème ancien à la lumière de données récentes sur l'acquisition*, Congrès Mondial de Linguistique Française, 2008.

- C -

CHABANNE Jean-Charles et BUCHETON Dominique, *Les différents modèles didactiques de l'écriture et les formes d'évaluation correspondantes*, partie 1 – chapitre 2, Delagrave, 2002.

COMETTI Jean-Pierre, *Qu'est-ce qu'une règle*, Education et didactique, vol. 2 - n°2, septembre 2008.

- D -

DEHON Arnaud et DEROBERTMASURE Antoine, *Outils de remédiation immédiate : Pour plus d'efficacité et d'équité dans le processus d'enseignement à l'école fondamentale*, Efficacité et équité en éducation, Rennes : France, 2011.

DEWAELE Bruno et COLOMB Agnès, *Maîtrisez l'orthographe avec la Certification Voltaire*, Eyrolles, 2012.

- F -

FAYOL Michel, *Les difficultés de l'orthographe*, cerveau et psycho n°3.

FAYOL Michel et PACTON Sébastien, *L'accord du participe passé : entre compétition de procédures et récupération en mémoire*, Langue française, 2006/3 n° 151, p. 59-73.

- G -

GREVISSE Maurice, *Le petit Grevisse : grammaire française*, Bruxelles : De boeck : Duculot, 2005.

- H -

HALTE Jean-François., *La didactique du français*, Paris : Presses universitaires de France, «Que sais-je ?», 1992.

- L -

LUZZATI Daniel, *Le français et son orthographe*, Paris : Editions Didier, 2010.

- M -

MAJAJI Sara et BESSE Jean-Marie, *L'appropriation de l'écrit : du diagnostic à une démarche de remédiation sur l'écrit*, Université de Genève, 2010.

MANESSE Danielle, COGIS Danièle, DORGANS Michèle et TALLER Christine, *Orthographe : à qui la faute ?* Issy-les-Moulineaux : ESF éditeur, 2007 – 250 p.

MILLET Agnès, LUCCI Vincent et BILLIEZ Jacqueline, *Orthographe mon amour !*, Grenoble : Presses universitaire de Grenoble, 1990.

- P -

PETITJEAN Luce, *Un vieux casse-tête : l'accord du participe passé*. In: Mots, septembre 1991, N°28. pp. 70-85.

PEUGEOT Nathalie, *La pédagogie différenciée*, juin 2012.

- R -

RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe et RIOUL René, *Grammaire méthodique du français*, Paris : Presses universitaire de France, 2008.

- T -

TRAIMOND Bernard, *Une cause nationale : l'orthographe française : éloge de l'inconstance*, Paris : Presses universitaires de France, 2001.

- W -

WILMET Marc, *Le participe passé autrement : protocole d'accord, exercices et corrigés*, Bruxelles : Duculot, 1999.